

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, à la Mairie, sous la présidence de *Monsieur MICHEL MARPAULT, Maire.*

Nombre de Conseillers municipaux : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

Présents : Mesdames BRINET Rosita, GIRAUD Isabelle, GUESDON Sarah, HERION Geneviève, LAURIER Agathe, MALGOGNE Jennifer, Messieurs BOYER Christophe, CHAUVIN Mathieu, HELTZLE Jérôme, LEMEASLE Denis, LEROUX Nicolas, MARPAULT Michel, ODONNAT Cédric, OLIVIER Jean-Christophe.

Absent excusé avec pouvoir : Madame DELAGNEAU Chloé qui donne pouvoir à Madame MALGOGNE Jennifer.

Monsieur CHRISTOPHE BOYER est désigné **secrétaire de séance.**

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Adopté à l'unanimité (15 voix POUR).

Informations du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a fait l'objet d'un reportage diffusé sur M6, concernant un litige lié à un terrain acquis par une administrée. Ce litige fait suite à une modification de zonage intervenue à l'approbation du PLUi HD. Un travail est en cours avec les services concernés, afin de trouver une solution.

Indemnités des élus

Monsieur le Maire présente les indemnités des élus possible.

Vu l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui a revalorisé le montant maximal que le maire et les adjoints au maire sont susceptibles de percevoir dans les communes de moins de 3500 habitants ;

Vu la tranche de population 500 à 999 habitants à laquelle appartient la Commune de Mesland,

Vu les fonctions déléguées aux adjoints par arrêté du maire,

Vu les nouveaux barèmes fixés aux articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui portent respectivement pour cette tranche de population :

- l'indemnité du maire par défaut au taux maximal de 44.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT : Indice brut terminal),

- le plafond indemnitaire des adjoints au taux de 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT : IBT : Indice brut terminal).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (15 voix POUR) de fixer la rémunération des adjoints au taux maximal de 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT) et l'indemnité du maire par défaut au taux maximal de 44.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT),

Délégations du Conseil municipal au Maire

Considérant que l'article L2122-22 du CGCT donne au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat tout ou partie de ses attributions en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et de simplifier la gestion des affaires de la commune,

Après examen des attributions du Conseil municipal que ce dernier peut déléguer au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité (15 voix POUR) de charger par délégation et pour la durée du mandat Monsieur le Maire :

- 1° De procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que la passation et l'exécution pour les marchés d'un montant maximum de 20 000 € HT ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 11° De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal de 20 000 € ;
- 12° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 13° D'exercer, au nom de la Commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Information du Maire

Monsieur le Maire informe que deux logements communaux sont actuellement loués sur la commune.

Création des commissions communales

Le maire rappelle que conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions sous la présidence de Monsieur MICHEL MARPAULT, Maire, afin de faciliter le travail et la préparation des décisions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (15 voix POUR)

- de créer les commissions communales ci-dessous ;
- de fixer le nombre de membres dans chaque commission.

Commission des finances :

Christophe BOYER, Sarah GUESDON, Denis LEMEASLE, Jean-Christophe OLIVIER, Isabelle GIRAUD.

Commission des marchés publics (analyse des offres, suivi des travaux...) :

Sarah GUESDON, Denis LEMEASLE, Mathieu CHAUVIN, Jean-Christophe OLIVIER.

Commission aménagement du territoire (urbanisme, travaux, aménagement des espaces, projets de la commune) :

Denis LEMEASLE, Mathieu CHAUVIN, Jean-Christophe OLIVIER, Cédric ODONNAT.

Commission environnement et cadre de vie (environnement, gestion des déchets, biodiversité, propreté, cimetière, stade) :

Christophe BOYER, Nicolas LEROUX, Jennifer MALGOGNE, Jérôme HELTZLE, Mathieu CHAUVIN, Isabelle GIRAUD.

Commission événementiel (fêtes communales, cérémonies, marchés, brocantes ...) :

Christophe BOYER, DELAGNEAU Chloé, LAURIER Agathe, CHAUVIN Mathieu, HERION Geneviève, BRINET Rosita.

Commission communication :

Christophe BOYER, Agathe LAURIER, Geneviève HERION, Jennifer MALGOGNE, BRINET Rosita.

Désignation des représentants aux syndicats

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est membres de plusieurs organismes et syndicats, qu'il est donc nécessaire de désigner des représentants pour y siéger, participer aux décisions et défendre les intérêts de la commune. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (15voix POUR), le conseil décide de nommer les représentants ci-dessous cités :

Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher SIDELC :

Monsieur CHRISTOPHE BOYER est titulaire Madame ROSITA BRINET est suppléante.

Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMBC)

Monsieur DENIS LEMEASLE est titulaire et Monsieur HELZLE JEROME est suppléant.

Agence Technique Départementale ATD 41

Monsieur MARPAULT MICHEL est titulaire et Madame GUESDON SARAH est suppléante.

Syndicat Intercommunal à vocation scolaire SIVOS

Mesdames, SARAH GUESDON, JENNIFER MALGOGNE ET AGATHE LAURIER sont titulaires.

Monsieur NICOLAS LEROUX, CEDRIC ODONNAT, ROSITA BRINET sont suppléants.

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur ODONNAT Cédric est titulaire et Madame FROSTIN Eloïse est représentante du personnel.

Information du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur Philippe Dambrine, Maire de Monteaux, en présence de Madame Sarah Guesdon, afin d'échanger sur plusieurs sujets, notamment le syndicat intercommunal à vocation scolaire. Madame GUESDON Sarah, 2ème

adjointe de Mesland, est chargée de suivre ce dossier et de travailler à la résolution des problématiques soulevées.

Création d'un emploi non permanent

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, afin de faire face à un besoin saisonnier pendant la période estival, il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour une durée de trois mois.

Ce recrutement permettra de renforcer le service techniques et d'apporte un appui à l'agent technique dans ses activités, notamment durant une période de forte activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, (15 voix POUR) décide d'autoriser la création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité de 3 mois.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Geneviève Herion aura la charge de la bibliothèque communale. Ce point sera étudié plus en détail au cours des prochaines semaines.

Monsieur Christophe Boyer indique avoir pris contact avec la société Pyroconcept pour l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet prochain. Une réunion de la commission événementielle sera prochainement organisée. Les membres du Conseil municipal ont validé la date du lundi 13 juillet pour le feu d'artifice.

Un tour des bâtiments communaux sera organisé dans les prochaines semaines afin de permettre aux nouveaux conseillers municipaux de découvrir les équipements de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa volonté de déplacer l'agence postale à proximité de la mairie, avec pour objectif la vente du bâtiment actuel situé rue de la Poste. Messieurs Denis LEMEASLE et Jean-Christophe OLIVIER sont chargés du suivi de ce dossier.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, Monsieur MARMION Joël, agent technique de la commune, viendra se présenter lors de la prochaine séance du conseil.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 9 avril 2026 à 19h. A cette occasion, le vote du budget sera soumis à l'approbation des membres du conseil.

Course « Les Reines de la Cisse » La course traversera la commune de MESLAND le dimanche 5 avril. Quatre signaleurs sont nécessaires pour assurer la sécurité. Se sont portés volontaires : Jérôme Heltzle, Denis Lemeasle, Michel Marpault, Rosita Brinet.

Tour du Loir et Cher, Le Tour de la Cisse passera également sur la commune le mercredi 15 avril. Des signaleurs sont également requis. Se sont portés volontaires : Christophe Boyer, Cédric Odonnat, Michel Marpault, Joël Marmion et Eloïse Frostin.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,
Michel MARPAULT



Le Secrétaire de séance,
Christophe BOYER